

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Janvier 2016**

OBJET : Réalisation d'audits sur la sécurité alimentaire dans les collèges

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé la mise en place d'audits en sécurité alimentaire dans les cuisines des collèges du département, réalisés par le Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA 13), dans la limite de 73 000 € pour l'exercice 2016.

Ce montant sera imputé sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 011, fonction 221, nature 6228.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Annie Citton
Directeur
du Service des Séances de l'Assemblée